

cma INDUSTRY

13 RUE BERGA

09400 TARASCON-SUR-ARIEGE



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE
CMA INDUSTRY – TARASCON SUR ARIEGE (09)**

**CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES
PIECE JOINTE N°11**

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



APAVE Sudeurope
Agence de Toulouse Borderouge
11 rue Alexis de Tocqueville
31200 TOULOUSE

	DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE Rubrique n°2565	octobre 22
	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES - PIECE JOINTE N°11	Page : 2/5

SOMMAIRE

1	CAPACITES TECHNIQUES	3
2	CAPACITES FINANCIERES.....	4

	DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE Rubrique n°2565	octobre 22
	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES - PIECE JOINTE N°11	Page : 3/5

Ce document décrit les capacités techniques et financières ou les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation [7° de l'article R512-46-4].

1 CAPACITES TECHNIQUES

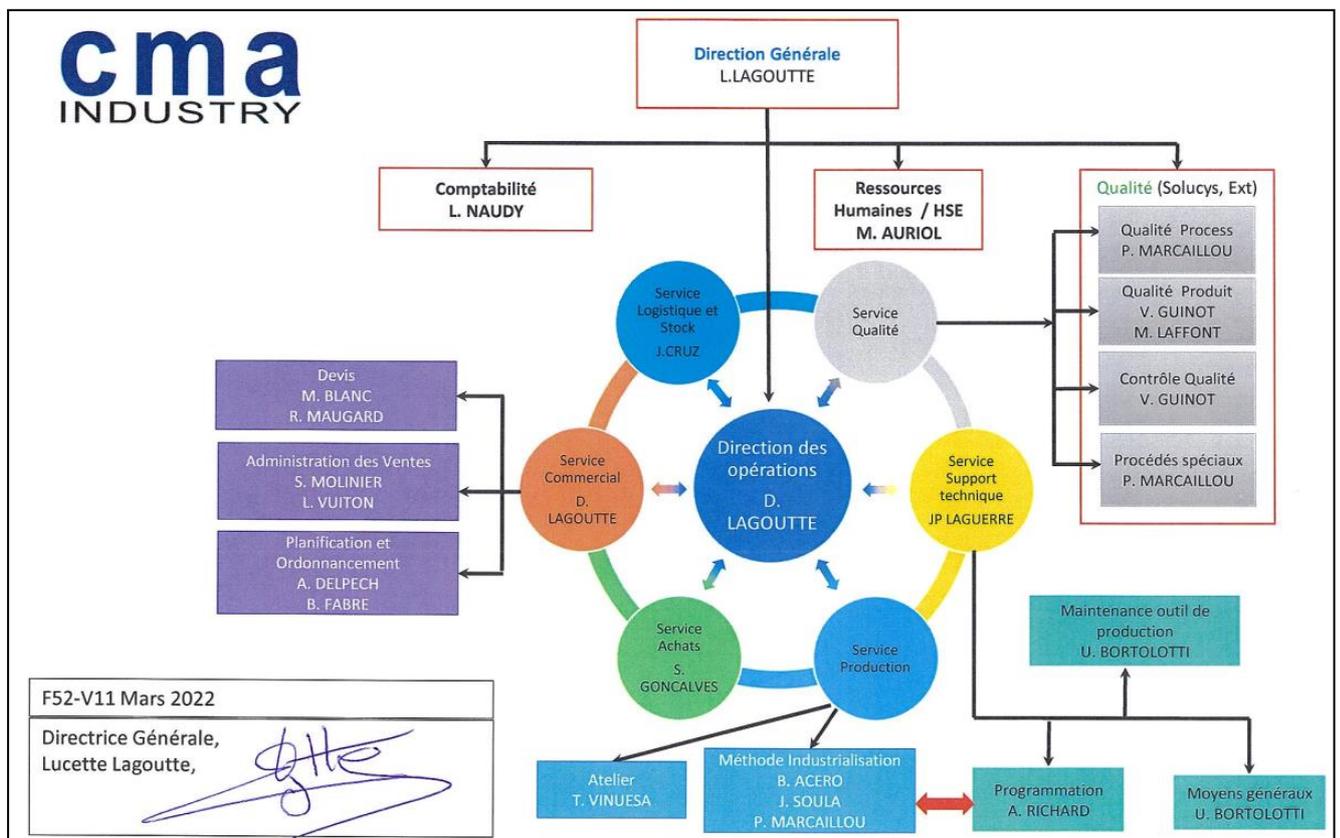
CMA INDUSTRY a ses propres ressources tant d'un point de vue matériel qu'humain.

L'entreprise dispose d'un Directeur des Opérations, d'un Responsable d'Atelier et d'un référent Ilot finition qui sont assistés par les fonctions supports HSE (Hygiène Sécurité Environnement), Qualité, Ressources Humaines et Maintenance.

Le service maintenance est assuré par le Responsable support technique ainsi qu'un technicien maintenance. Les opérateurs de production intervenant sur la chaîne de Traitement de surface sont formés et qualifiés pour assurer cette activité qui est un procédé spécial qualifié par nos clients. Ce procédé spécial ainsi les compétences des opérateurs sont soumis à une surveillance renforcé dans le cadre de notre système qualité.

Concernant la fonction support HSE, elle est structurée de manière à assumer les aspects relatifs à la sécurité, l'hygiène et l'environnement.

L'organigramme est le suivant :



Ci-dessous une synthèse des compétences et expériences des collaborateurs intervenants sur la chaîne de traitement de surface

	DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE Rubrique n°2565		octobre 22	
	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES - PIECE JOINTE N°11		Page : 5/5	

Capital Social (€)	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
CA (M€)	8,1	6,2	4,7	4,7	5,4	5,7	6,1
Résultat avant impôts (k€)	100	140	10	290	310	330	340
Résultat fiscal (k€)	-236	0	-69	94	320	350	370
Capacité d'autofinancement (k€)	143	292	189	622	520	535	550

Les 3 derniers bilans, l'extrait KBIS de la société et les attestations d'assurance susvisées sont annexées ci-après.

CMA INDUSTRY aura donc les capacités techniques et financières pour assurer la sécurité du site et pour limiter son impact sur l'environnement.



N° de gestion 1986B00070

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 6 septembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 334 992 427 R.C.S. Foix
Date d'immatriculation 23/06/1986
Dénomination ou raison sociale **CMA INDUSTRY**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 500 000,00 Euros
Adresse du siège 13 Rue De Berga 09400 Tarascon-sur-Ariège
Activités principales Chaudronnerie aéronautique, mécanique de précision, menuiserie métallique
Durée de la personne morale Jusqu'au 23/06/2036
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination CMA HOLDING
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 13 Rue De Berga 09400 Tarascon-sur-Ariège
Immatriculation au RCS, numéro 511 865 453 RCS Foix
Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel
Nom, prénoms RAFFIN DOURNY Gilles Arnaud Charles Albert
Date et lieu de naissance Le 13/04/1971 à Vitry-sur-Seine (94)
Nationalité Française
Domicile personnel 14 Rue Frédéric Mistral 31130 Balma

Directeur général

Nom, prénoms ALAUZY Lucette Anna Catherine
Nom d'usage LAGOUTTE
Date et lieu de naissance Le 24/03/1964 à Pamiers (09)
Nationalité Française
Domicile personnel 22 Impasse des Iris 09340 Verniolle

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE DE L'ARIEGE
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse Rue Victor Hugo BP 121 Peysales 09003 Foix Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 317 980 225 RCS Foix

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination SECAR
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse Rue Victor Hugo 09000 Foix
Immatriculation au RCS, numéro 317 980 225 RCS

Président

Dénomination CMA HOLDING
Forme juridique Société par actions simplifiée

Greffé du Tribunal de Commerce de Foix

14 BD DU SUD
BP 40153
09004 FOIX CEDEX

N° de gestion 1986B00070

Adresse 13 Rue De Berga 09400 Tarascon-sur-Ariège
Immatriculation au RCS, numéro 511 865 453 RCS
Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel
Nom, prénoms RAFFIN DOURNY Gilles Arnaud Charles Albert
Date et lieu de naissance Le 13/04/1971 à Vitry-sur-Seine (94)
Nationalité Française
Domicile personnel 14 Rue Frédéric Mistral 31130 Balma

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 13 Rue De Berga 09400 Tarascon-sur-Ariège
Activité(s) exercée(s) Chaudronnerie aéronautique, mécanique de précision, menuiserie métallique
Date de commencement d'activité 06/01/1986
Origine du fonds ou de l'activité Achat
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention du 23/06/1986* Historique des observations RCS : FONDS RECU EN LOCATION DE LA SARL SOGEROC, RC FOIX 79B58, AUX TERMES DU JUGEMENT RENDU LE 22.11.1985 PAR TGI DE FOIX. ANNONCE LEGALE: LA GAZETTE ARIEGEOISE A COMPTER DU 25.09.92 : NOMINATION DE MR LANOIR JEAN, ADMINISTRATEUR, EN REMPLACEMENT DE MR LAFRANCE JEAN-PIERRE NOMINATION DE MR ANGLES MARC, COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT EN REMPLACEMENT DE MR TICHADOU ADRIEN ANNONCE LEGALE LA GAZETTE ARIEGEOISE DU 16.10.92 ET DU 30.10.92 A COMPTER DU 17.06.88 : FIN DE LA LOCATION-GERANCE ACHAT DE DEUX FONDS A ME BRENAC JEAN-LUCIEN AGISSANT EN QUALITE DE SYNDIC-ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE DE LA SOCIETE SOGEROC EN LIQUIDATION JUDICIAIRE EN DATE DU 22.08.85 ET DE LA SOCIETE QUEROC EN LIQUIDATION JUDICIAIRE EN DATE DU 08.08.85 SOGEROC : RCS FOIX B 315 597 799 QUEROC : RCS FOIX B 936 680 099 AU PRIX STIPULE DE 400 000 FR\$ A COMPTER DU 25/09/98, MR BONNEFONT ROLAND EST REMPLACE PAR LA SECAR EN QUALITE DE CAC TITULAIRE INSERTION : LA GAZETTE ARIEGEOISE DU 16/10/98

- *Mention du 01/01/2002* Conversion du capital social en EUROS : Conversion du capital social en EUROS effectuée d'office par le Greffier du Tribunal de Commerce en application du décret n° 2001-474 du 30/05/2001

- *Mention du 19/06/2009* Historique des observations / dossier RCS : TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES A compter du : 20/05/2009 Ancienne forme juridique : SOCIETE ANONYME CHANGEMENT DE PRESIDENT Ancien : Mr HERVEZ Michel

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

COURTIER
ALQUIER DESROUSSEUX ASSU

48 RUE DE METZ
31000 TOULOUSE

 **05 61 52 36 18**

 **05 61 25 43 99**

 **CONTACT@ALQUIER-DESROUSSE**
AUX.FR

N°ORIAS **07 010 611 (ALQUIER
DESROUSSEUX ASSU)**
Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SAS CMA INDUSTRY
13 RUE DE BERGA
09400 TARASCON SUR ARIEGE

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise
Souscrit le 01/01/2020

Vos références

Contrat
10233171404
Référence client
636877820

Date du courrier
14 janvier 2022

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :
SAS CMA INDUSTRY
13 RUE DE BERGA
09400 TARASCON SUR ARIEGE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10233171404** ayant pris effet le **01/01/2020**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- Chaudronnerie - mécanique de précision - traitement de surface thermique et chimique principalement à destination des secteurs aéronautique et spatial

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **14/01/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 14/01/2022

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références

Contrat

10233171404

Référence client

636877820

Montants des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus pour toutes les garanties sauf celles paragraphes A et B ci-après, sans pouvoir excéder pour :	9100000 € par sinistre
Dommages corporels	9100000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs (art.3.3 des C.G.)	250 000 € par sinistre
A Dommages aux biens confiés (art.3.1 des C.G.) Dommages matériels et immatériels confondus	220 000 € par sinistre
B Atteintes accidentelles à l'environnement (art.3.2 des C.G.) Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	750 000 € par année d'assurance
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	2 200 000 € par année d'assurance
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 200 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (art.3.4 des C.G.)	250 000 € par année d'assurance
Dont pour les frais de dépose / repose (art.3.4.2 des C.G.)	150 000 € par année d'assurance
Frais de retrait	200 000 € par année d'assurance

C.G. : Conditions Générales du contrat.



ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS SUR-MESURE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

Par l'intermédiaire de SARL ALQUIER BLANC DESROUSSEAU ASSURANCES
N° 3104
Adresse : 48 BIS RUE DE METZ
31000 TOULOUSE

La société:

**SAS CMA INDUSTRY
13 RUE DE BERGA
09400 TARASCON SUR ARIEGE**

est titulaire d'un contrat d'assurance n° : 146 181 982

qui bénéficie à compter du **01/01/2022** et jusqu'au **31/12/2022**, d'un contrat DOMMAGES AUX BIENS SUR-MESURE

sont assurés, aux conditions et limites accordées au contrat, les dommages matériels résultant des événements souscrits suivants:

- incendie, et risques annexes;
- vol ;
- bris de glaces ;
- perte d'exploitation ;
- responsabilité civile à l'égard des tiers ;
- garanties légales (catastrophes naturelles et attentat)

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD en dehors des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère et n'est valable que sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre.

Fait à Le Mans, le **14/09/2022**



SAS CMA INDUSTRY

LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise 13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 3 4 9 9 2 4 2 7 0 0 0 1 6			Néant <input type="checkbox"/>				
			Exercice N clos le, 31/12/2019				
		Baut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	202 348	173 266	29 081
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 245		15 245
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	55 883		55 883	
	Constructions	AP	AQ	1 276 038	812 523	463 515	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 445 988	1 263 577	182 411	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	115 723	64 494	51 229	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY	1 917		1 917	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	5 230		5 230	
	Prêts	BF	BG	51 898		51 898	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	40		40	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 170 310	2 313 860	856 449	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	406 990	BM	406 990	
		En cours de production de biens	BN	1 772 799	BO	1 772 799	
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 002	BW	5 002		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 094 023	BY	1 017	1 093 006
		Autres créances (3)	BZ	61 638	CA		61 638
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	91 790	CE		91 790
Disponibilités		CF	26 824	CG		26 824	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 521	CI		30 521	
	TOTAL (III)	CJ	3 489 587	CK	1 017	3 488 570	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Praimes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	6 659 896	2 314 877	4 345 019	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété * Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS CMA INDUSTRY		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000...)	DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	746 993		
	Report à nouveau	DH	555 203		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	109 758		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	1 961 954	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 436 069		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	100 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	393 498		
	Dettes fiscales et sociales	DY	439 321		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular	Autres dettes	EA	14 177		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 383 065		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 345 019		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 056 721			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	933 747			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue } biens *	FD	FE	FF	6 197 587	
		FG	FH	FI	69 350	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	6 266 937	
	Production stockée *			FM	112 753	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	91 645	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	18 292	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 273	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 490 901
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 213 517	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	126 213	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 321 329	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	136 552	
	Salaires et traitements *			FY	1 742 031	
	Charges sociales (10)			FZ	600 584	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } dotations aux amortissements *		GA	181 999	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	2 341	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 324 565
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	166 336
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	204	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	204	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	27 447	
	Différences négatives de change			GS	25	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	27 472	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(27 269)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	139 067

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 148 430
	Repises sur provisions et transferts de charges	HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 148 430
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 1 549
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 148 358
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 149 907
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (1 477)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices *		HK 27 832
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 6 639 535
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 6 529 777
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 109 758
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { Crédit bail mobilier *	HP 72 912
	{ Crédit bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH 61 645
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G 1)	HX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	{ Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 158 292
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 1 832	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
{ Dont cotisations facultatives Madelin A7 { Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
CESSIONS D'IMMOBILISATIONs	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VALEUR NETTE COMPTABLE ACTIF CEDES	148 358	148 430
PENALITES AMENDES	1 549	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1	
CONTROLE FISCAL	Charges antérieures	Produits antérieurs
	61 645	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable Janvier 2020

Désignation de l'entreprise		SAS CMA INDUSTRY										Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
											1		3								
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
												2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ	D8	D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	195 343	KE	22 250	KF				
CORPORELLES	Terrains										KG	55 883	KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9					KJ	779 097	KK		KL						
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1					KM		KN		KO						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions										Dont Composants		M2			KP	465 557	KQ	31 385	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants		M3			KS	1 449 571	KT	149 617	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *															KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles															KY	23 298	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique															LB	64 222	LC		LD	42 834
	Emballages récupérables et divers *															LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours															LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes															LK		LL		LM	1 917
	TOTAL III										LN	2 837 628	LO			LP	225 753				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T					
		Autres participations										8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés										IP	5 230	IR		IS							
Prêts et autres immobilisations financières										IT	44 508	IU		IV	7 430						
TOTAL IV										LQ	49 738	LR		LS	7 430						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	3 082 708	ØH		ØJ	255 433						
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
											par virement de poste à poste		3		4						
										1		2									
										par les départs et les sorties des titres hors service ou résultant d'une mise en équivalence											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LW	217 593	IX				
CORPORELLES	Terrains										IP		LX	55 883	LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		IQ					MA	779 097	MB		MC						
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		IR					MD		ME		MF						
	Inst. gales, agencets et am. des constructions										IS		MG	496 942	MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	153 200	MJ	1 445 988	MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles										IU		MM		MN		MO				
	Matériel de transport										IV		MP	23 298	MQ		MR				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW	14 631	MS	92 425	MT		MU				
	Emballages récupérables et divers *										IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes										NC		ND	1 917	NE		NF				
	TOTAL III										IY	167 831	NG	2 895 550	NH		NI				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés										II		2B	5 230	2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E	51 938	2F		2G					
TOTAL IV										I3		NJ	57 168	NK		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4	167 831	ØK	3 170 310	ØL		ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 9**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SADE Experts-comptables Janvier 2020

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise <u>SAS CMA INDUSTRY</u>					Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	152 060	PF	21 207	PG		PH	173 266	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	397 477	PN	38 158	PO		PQ	435 635	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	355 403	PW	21 485	PX		PY	376 888	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 176 968	QA	91 804	QB	5 196	QC	1 263 577	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	19 009	QI	2 398	QJ		QK	21 407	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	50 417	QM	6 947	QN	14 277	QO	43 087	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	1 999 275	QV	160 792	QW	19 473	QX	2 140 594	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	2 151 335	QP	181 999	QQ	19 473	QR	2 313 860	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres amob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL							NM		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général sans versement (NP + NQ + NR)	NW	Total général sans versement (NS + NT + NU)		NY	Total général sans versement (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étales					Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CMA INDUSTRY				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)* 	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP	51 898	UR		US	51 898	
	Autres immobilisations financières	UT	40	UV		UW	40	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 221		1 221			
	Autres créances clients	UX	1 092 803		1 092 803			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	500		500			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	7 416		7 416		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	48 756		48 756		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers	VP	1 263		1 263		
	Groupe et associés (2)	VC	1 245		1 245			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 458		2 458			
	Charges constatées d'avance	VS	30 521		30 521			
	TOTAUX		VT	1 238 120	VU	1 186 182	VV	51 938
	REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	7 430				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	933 747	933 747			
		à plus d'1 an à l'origine	VH	502 322	175 978	261 514	64 830	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	100 000		100 000			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	393 498		393 498			
	Personnel et comptes rattachés	8C	247 042		247 042			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	170 466		170 466			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	773		773			
Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	21 041		21 041			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
	Groupe et associés (2)	VI						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	14 177		14 177			
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
	Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX		VY	2 383 065	VZ	2 056 721	261 514	64 830	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	220 788	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Expert-comptable Janvier 2020

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	109 758
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à noter ligne ci-dessous)						WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
Amendes et pénalités						WJ	1 549
Rémintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	28 228
Quote-part bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	
Moins-values nettes à long terme							
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
- imposées au taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							
- Plus-values nettes à court terme							
- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Rémintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *							
Intérêts excédentaires (art. 39-1-7 et 212 du C.G.I.)						SU	
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW	
Déficit étranger antérieurement déduit par les PME (art. 209 C)						SX	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						MB	
Rémédiation des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I						WR	149 078
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Plus-values nettes à long terme							
- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
- imposées au taux de 0 %							
- imposées au taux de 19 %							
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *							
Produit net des actions et parts d'intérêts :							
- Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
Majoration d'amortissement *							
Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 après) (art. 44 undecies)						K9	
Entreprises nouvelles (44 avant)						L2	
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)						L6	
Société investissements immobiliers cotées (art 208 C)						K3	
Zones de reconstruction de la défense (44 bis) (art. 44 bis)						PA	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quater) (art. 44 quater)						1F	
Zone franche d'activité H.C. (art. 44 quater) (art. 44 quater)						XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)						PP	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater) (art. 44 quater)						PC	
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 bis) (art. 44 bis)						L5	
Zone de reconstruction de la défense (44 bis) (art. 44 bis)						PA	
Zone franche d'activité H.C. (art. 44 quater) (art. 44 quater)						XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater) (art. 44 quater)						PC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater) (art. 44 quater)						PC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater) (art. 44 quater)						PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							
dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis) (art. 39 bis)						X9	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis) (art. 39 bis)						YA	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis) (art. 39 bis)						YD	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis) (art. 39 bis)						YH	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis) (art. 39 bis)						YB	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis) (art. 39 bis)						YC	
Cet article dérogé par le report en avant de déficit						ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II						XH	53 252
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL III	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
- bénéfice (I moins II)						XI	95 826
- déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	95 826

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Désignation de l'entreprise <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	236 612	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	95 826	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	140 786	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	140 786	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	164 870	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CMA INDUSTRY</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	4 62 091	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	93 112		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG		555 203				
	TOTAL I	ØF	555 203		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		555 203			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7	704 093	YQ	669 861			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	1 400 176
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	30 470	XQ	34 626			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	59 050
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	182 638
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES	3 480	ST	644 839			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 321 329
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	50 818
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	85 734			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	136 552
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	695 158
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	692 650
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	1 651 094
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0, 12 %
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe - indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	MAT OUTILLA	153 200	153 200	5 196	148 004
	2	MAT BUREAU	14 631	14 631	14 277	354
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations*	1	148 430	426	426			
	2		(354)	(354)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)		72				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)		(A)	(B) Arbitrages par taxes		(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (14)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 338 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 %	
⁽²⁾ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ⁽¹⁾ et art. 0 bis du CGI) ⁽³⁾	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ⁽¹⁾ et art. 0 bis du CGI) ⁽³⁾	

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a ⁽¹⁾ et art. 0 bis du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a ⁽¹⁾ et art. 0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SADE Experts-comptables Janvier 2020

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise: SAS CMA INDUSTRY										Néant <input type="checkbox"/>																
Exercice ouvert le: 01012019 et clos le: 31122019						Données en nombre de mois		1	2																	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																										
Effectif moyen du personnel * :								YP	65,00																	
Dont apprentis								YF																		
Dont handicapés								YG	4,00																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL																		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																										
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																										
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	6 266 937																	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK																		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL																		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT																		
TOTAL 1								OX	6 266 937																	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																										
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	1 273																	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE																		
Subventions d'exploitation reçues								OF	91 645																	
Variation positive des stocks								OD	112 753																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI	6 235																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT																		
TOTAL 2								OM	211 906																	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																										
Achats								ON	2 360 011																	
Variation négative des stocks								OQ	126 213																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	1 070 896																	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS	556																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ																		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	2 341																	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU																		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9																		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY																		
TOTAL 3								OJ	3 560 017																	
IV - Valeur ajoutée produite																										
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 918 826															
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																										
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	2 918 826																	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																										
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																										
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	6 266 937		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	65,00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																
Période de référence				GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9	
Date de cessation				HR			/			/																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																										
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																										

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 33499242700016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CMA INDUSTRY

ADRESSE (voie) 13 RUE DE BERGA

CODE POSTAL 09400 VILLE TARASCON SUR ARIEGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2450
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CMA HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 511865453 % de détention 98,00 Nb de parts ou actions 2450

Adresse : N° 12 Voie RUE DE BERGA

Code Postal 09400 Commune TARASCON SUR ARIEGE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SIAUE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

2020	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

SAOIE Expert-comptables janvier 2020

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 33499242700016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CMA INDUSTRY

ADRESSE (voie) 13 RUE DE BERGA

CODE POSTAL 09400 VILLE TARASCON SUR ARIEGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 225 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de date du versement

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du siège social:		
SAS CMA INDUSTRY 13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE					
SIRET	3	3	4	9	2 4 2 7 0 0 0 1 6
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
CHAUDRONNERIE MECANIQUE					

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit		
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom / Adresse		
			N°		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom / Adresse		
			N°		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé APISOFT					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FIDSUD CDBA - Expertise Comptable Conseil Audit 27 ROUTE DES HAMEAUX GARRIGOU 09000 SAINT JEAN DE VERGES Tél 0561657111			Tél:		
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu:	TARASCON SUR ARIEGE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Président Gilles DE RAFFIN		
			Signature:		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3%). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDSTRY

du

Adresse 13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	FABRE BERNARD	ORDONNANCEUR			IMPASSE LE LA MAUVE 09400 TARASCON / ARIEGE				
2	LAGUERRE JEAN PAUL	RESP SUPPORT TECHNIQUE			12 AV IRENEE JOLIOT CURIE 09400 MERCUS				
3	GUINOT VINCENT	RESPONSABLE CONTROLE QUALITE			103 RUE DE LA GLOIRE 09100 PAMIER				
4	MAUGARD REGIS	REVISEUR			5 CHEMIN DE BESSET 09120 CRAMPAGNA				
5	LAGOUTTE DAMIEN	RESPONSABLE COMMERCIAL			6 IMPASSE LAGNIALE 09100 LA TOUR DU CRIEU				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)		DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	42 970		430	43 400				43 400	
2	42 806		428	43 234	169			43 403	
3	40 169		402	40 571	637			41 208	
4	39 078		391	39 469	515			39 984	
5	39 013		390	39 403	1 566			40 969	
6									
7									
8									
9									
10									
**	204 036		2 041	206 077	2 887			208 964	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 727
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		11 141
Total		12 868

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2019.. (total col. 9 + total col. 10) 10	221 832	- de l'exercice . 2019.. 10	95 826
- de l'exercice précédent 10	371 740	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire	Gilles DE RAFFIN Président	À TARASCON SUR ARIEGE , le 21/04/2020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2020	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N Néant
PME au sens communautaire			X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	396		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			660
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

SAS CMA INDUSTRY

LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise :		SAS CMA INDUSTRY		1 2			
Adresse de l'entreprise		13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET *		3 3 4 9 9 2 4 2 7 0 0 0 1 6		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0			
		But 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	183 488	AG	173 465	10 022
		Fonds commercial (1)	AH	15 245	AI		15 245
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	55 883	AO		55 883
		Constructions	AP	1 269 723	AQ	860 491	409 232
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 403 886	AS	1 293 083	110 803
		Autres immobilisations corporelles	AT	114 020	AU	76 326	37 694
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX	5 940	AY		5 940	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	5 230	BE		5 230	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Prêts	BF	56 880	BG	56 880	
		Autres immobilisations financières *	BH	40	BI		40
TOTAL (II)		BJ	3 110 334	BK	2 403 365	706 970	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	434 613	BM		434 613
		En cours de production de biens	BN	1 347 182	BO		1 347 182
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 431	BW		6 431
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	494 579	BY	1 017	493 562
		Autres créances (3)	BZ	121 954	CA		121 954
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	86 574	CE		86 574
Disponibilités		CF	708 193	CG		708 193	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	35 444	CI		35 444	
TOTAL (III)		CJ	3 234 972	CK	1 017	3 233 955	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Pénalités de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 345 306	1A	2 404 382	3 940 925	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS CMA INDUSTRY		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	746 993	
	Report à nouveau	DH	664 961	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 740	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 972 693	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN	100 000	
	TOTAL (II)	DO	100 000	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 158 197	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	220 781	
	Dettes fiscales et sociales	DY	489 253	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régulier	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 868 231	
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 940 925	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 625 609		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 670		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue } biens *	FD	1 986 621	FE	2 653 497	FF	4 640 118
		FG	65 970	FH		FI	65 970
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 052 591	FK	2 653 497	FL	4 706 088
	Production stockée *					FM	(425 617)
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					PO	70 823
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					PP	33 041
	Autres produits (1) (11)					FQ	855
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 385 190	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	854 134		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	(27 623)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 641 026		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	108 273		
	Salaires et traitements *			FY	1 133 193		
	Charges sociales (10)			FZ	467 799		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } dotations aux amortissements *			GA	178 518	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	2 215		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 357 536		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	27 654		
opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH		(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI		(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	78		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	78		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	17 200		
	Différences négatives de change			GS	64		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	17 265		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(17 186)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	10 468		

(RENVOIS : voir tableau n° 2055) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CMA INDUSTRY		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 618	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 618	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	3 346	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 346	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	272	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	4 388 887	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 378 147	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	10 740	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	103 694
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	6 099
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	33 041
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	1 832
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels 3 618	
VALEUR NETTE COMPTABLE ACTIF CEDES				3 347		
				Exercice N-1		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	
ROLE CFE SUPPLEMENTAIRE				6 099		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
								D8		D9			
								KE		KF			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		217 593		KE		
CORPORELLES	Terrains						KG		55 883		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		779 097		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM				KN		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	KP		496 942		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS		1 445 988		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV				KW	
		Matériel de transport *						KY		23 298		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		92 425		LC	
		Emballages récupérables et divers *						LE				LF	
	Immobilisations corporelles en cours						LH				LI		
	Avances et acomptes						LK		1 917		LL		
	TOTAL III						LN		2 895 550		LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		5 230		IR			
Prêts et autres immobilisations financières						IT		51 938		IU			
TOTAL IV						LQ		57 168		LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		3 170 310		ØH			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation finale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2			
						DØ		DØ		D7			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		18 860		LW		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		779 097		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD				ME		
	Inst. gales, agents et am. des constructions						IS		12 413		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		59 383		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers						IU				MN	
		Matériel de transport						IV		23 298		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						IW		1 703		MT	
		Emballages récupérables et divers *						IX				MV	
	Immobilisations corporelles en cours						MY				MZ		
	Avances et acomptes						NC		5 940		NE		
	TOTAL III						IY		73 499		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
Autres participations						IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F			
TOTAL IV						I3		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		92 359		ØL	
								3 110 334		ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 0**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2. inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Expert-comptable Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <u>SAS CMA INDUSTRY</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	173 266	PF	19 059	PG	18 860	PH	173 465
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	435 635	PN	38 158	PO		PQ	473 793
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	376 888	PW	22 223	PX	12 413	PY	386 698
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 263 577	QA	85 562	QB	56 057	QC	1 293 083
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	21 407	QI	1 891	QJ		QK	23 298
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	43 087	QM	11 624	QN	1 683	QO	53 027
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 140 594	QV	159 458	QW	70 153	QX	2 229 899
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 313 860	ØP	178 517	ØQ	89 013	ØR	2 403 365
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	MØ	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2		
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM		NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NR	NS	NT	NU		
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW					NZ		
			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à élargir						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY							Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	1 017	6U	6V	1 017	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	1 017	TY	TZ	UA	1 017
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 017	UB	UC	UD	1 017
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SAS CMA INDUSTRY				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP	56 880	UR		US	56 880	
	Autres immobilisations financières	UT	40	UV		UW	40	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 221		1 221			
	Autres créances clients	UX	493 359		493 359			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 539		1 539			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	620		620			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 059		1 059		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	30 983		30 983		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	33 083		33 083		
		Divers	VP	34 978		34 978		
	Groupe et associés (2)	VC	14 214		14 214			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 479		5 479			
	Charges constatées d'avance	VS	35 444		35 444			
	TOTAUX		VT	708 898	VU	651 978	VV	56 920
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	4 982				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	201 670	201 670			
		à plus d'1 an à l'origine	VH	956 527	713 905	208 365	34 257	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	220 781		220 781			
	Personnel et comptes rattachés	8C	228 568		228 568			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	245 479		245 479			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 549		2 549			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 657		12 657			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
	Groupe et associés (2)	VI						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
	Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX		VY	1 868 231	VZ	1 625 609	208 365	34 257	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	839 884	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	285 567	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préliminaire.



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice clos le 31/12/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	10 740		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	214		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	214		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Amendes et pénalités		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XC			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		WJ	Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *		XZ			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					- Plus-values nettes à court terme				
					- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I	19 616		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)			L5
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 209 C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 septies)			PA
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 septies C)	PP	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 septies D)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 septies E)			XC
Basin rural à dynamiser (art. 44 septies D)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 septies E)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies F)			PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		dont déduction exceptionnelle relative de conduite (art. 39 bis B)		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		créance dégelée par le report en arrière de déficit				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis E)				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	89 084		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI					
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	69 468				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Expert-comptable - Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	140 786
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	140 786
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	69 468
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	210 254
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	105 717
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CMA INDUSTRY</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	555 203	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	109 758		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF							
				Report à nouveau		ZG		664 961						
	TOTAL I	ØF	664 961		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		664 961					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	820 549	YQ	720 440						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	1 016 732		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	38 005	XQ	42 488						
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	4 622		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	97 103		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	3 053	ST	480 082						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 641 026		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	50 292		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z	57 981						
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	108 273			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	409 558		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	491 031		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	1 107 148		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,20 %		
	- Numéro de centre agréé *	XP									- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1 LOGICIEL	18 860	18 860	18 860		
	2 AGENC. AMEN	12 413	12 413	12 413		
	3 MAT OUTILLA	59 383	59 383	56 057		3 327
	4 MAT BUREAU	1 703	1 703	1 683		20
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3	3 618	291	291			
	4		(20)	(20)			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽²⁾			271			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾							(B) (Ventilation par taux)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾							(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 %	
⁽²⁾ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁽¹⁾	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
⁽²⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - État préliminaire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <u>01012020</u> et clos le: <u>31122020</u>		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	49,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	4 706 088
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	4 706 088
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	855
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	70 823
Variation positive des stocks		OD	27 623
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	16 082
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	115 383
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 574 352
Variation négative des stocks		OQ	425 617
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	778 228
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	883
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 215
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 781 295
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 040 176
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 040 176
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 706 088
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	49,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OJ. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Expert-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="2450"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="50"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2021 - Ebit préparatoire.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

3 3 4 9 9 2 4 2 7 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CMA INDUSTRY

ADRESSE (voie)

13 RUE DE BERGA

CODE POSTAL

09400

VILLE

TARASCON SUR ARIEGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

SADE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social:	
SAS CMA INDUSTRY 13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE			
SIRET	3 3 4 9 9 2 4 2 7 0 0 0 1 6	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	CHAUDRONNERIE MECANIQUE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	69 468
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A <input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé APISOFT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: FIDSUD CDBA - Expertise Comptable Conseil Audit 27 ROUTE DES HAMEAUX GARRIGOU 09000 SAINT JEAN DE VERGES Tél: 0561657111	Nom et adresse du conseil: Tél
CGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 20042021 Lieu: TARASCON SUR ARIEGE
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président Gilles DE RAFFIN
	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

SADE Expert-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY

du _____

Adresse 13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	LAGOUTTE DAMIEN RESPONSABLE COMMERCIAL	6 IMPASSE LAGNOLLE 09100 LA TOUR DU CRIEU
2	LAGUERRE JEAN PAUL RESP SUPPORT TECHNIQUE	12 AV IRENEE JOLIOT CURIE 09400 MERCUS
3	FABRE BERNARD ORDONNANCEUR	IMPASSE PEYREVIDAL - 09400 TARASCON / ARIEGE
4	GUINOT VINCENT RESPONSABLE CONTROLE QUALITE	3 RUE DE LA GLOIRE 09100 PAMIER
5	MAUGARD REGIS REVISEUR	5 CHEMIN DE BESSET 09120 CRAMPAGNA
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	40 708		380	41 088	870			41 958
2	38 757		359	39 116	89			39 205
3	38 180		270	38 450				38 450
4	37 598		321	37 919	479			38 398
5	36 200		292	36 492	311			36 803
6								
7								
8								
9								
10								
**	191 443		1 622	193 065	1 749			194 814

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	337
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	8 009
Total	8 346

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	203 160	- de l'exercice . . 2020 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	221 832	- de l'exercice précédent ⑩	95 826
Nom et qualité du signataire <u>Gilles DE RAFFIN</u> <u>Président</u>		À <u>TARASCON SUR ARIEGE</u> , le <u>20042021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	--	------

(À soucrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préliminaire.

SAS CMA INDUSTRY

LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		1 2		
Adresse de l'entreprise : <u>13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>		
Numéro SIRET * <u>3 3 4 9 9 2 4 2 7 0 0 0 1 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 1 </u>		
		Bout 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances attachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)		CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Paiements de ramboursment des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		CR		
Immobilisations :		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS CMA INDUSTRY		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 500 000 ,)	DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	746 993		
	Report à nouveau	DH	675 700		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	327 380		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	2 300 074		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	100 000		
	TOTAL (II)	DO	100 000		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	814 032		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 350		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	579 979		
	Dettes fiscales et sociales	DY	413 593		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	221 461			
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 030 415		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 430 489		
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	IE			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	BF			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EG	1 332 389			
		EH	1 140		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue } biens *	FD	1 900 973	FE	2 859 699	FF	4 760 672	
		FG	32 740	FH		FI	32 740	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 933 713	FK	2 859 699	FL	4 793 412	
	Production stockée *					FM	293 738	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	153 539	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	33 098	
	Autres produits (1) (11)					FQ	243	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 274 030
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 201 908	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(204 189)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 992 905	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	76 165	
	Salaires et traitements *					FY	1 192 425	
	Charges sociales (10)					FZ	419 555	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } dotations aux amortissements *					GA	147 540
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	147 261
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4 082	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 977 652
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	296 378	
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	238	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	238	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 912	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	7 912	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 674)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	288 704	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CMA INDUSTRY		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB 370 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD 370 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF 264 562	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH 264 562	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI 105 438	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ 46 152		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK 20 610		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL 5 644 268	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM 5 316 888	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN 327 380	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP 356 923
			Crédit bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD
	(9)	Dont transferts de charges			A1 33 098
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4 840
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VALEUR NETTE COMPTABLE ACTIFS CEDES			264 562	370 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise		SAS CMA INDUSTRY										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I				CZ		D8				D9	
		TOTAL II				KD		198 733				KE	
						KG		55 883				KH	
						KJ		779 097				KK	
						KM						KN	
						KP		490 627				KQ	
						KS		1 403 886				KT	
						KV						KW	
						KY		23 298				KZ	
						LB		90 722				LC	
						LE						LF	
						LH						LI	
						LK		5 940				LL	
		TOTAL III				LN		2 849 452				LO	
						LG						8M	
						8U						8V	
						IP		5 230				IR	
						IT		56 920				IU	
		TOTAL IV				LQ		62 150				LR	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		3 110 334				ØH	
								5 026				ØJ	
												101 302	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		1				4	
		TOTAL I				IN		CØ				DØ	
		TOTAL II				IO		LV				LW	
						IP		LX				LY	
						IQ		37 589				18 294	
						IR		MA				366 727	
						IS		MD				31 322	
						IT		MG				3 205	
						IU		MJ				3 205	
						IV		MK				1 421 820	
						IW		MM					
						IX		MP				23 298	
						MY		MS				101 821	
						NC		MV					
		TOTAL III				TY		MZ				5 940	
						IZ		NG				444 783	
						IØ		NH				2 454 432	
						I1		ØU				M7	
						I2		ØX				ØY	
		TOTAL IV				I3		2B				2C	
						I4		2E				2F	
								NJ				61 946	
												2G	
												2H	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK				ØL	
												2 771 879	
												ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 0 2 1**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SADE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CMA INDUSTRY</u>					Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations / dotations de l'exercice		Diminutions / amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	173 465	PF	14 212	PG		PH	187 677	
TOTAL I		RK	173 465	RM	14 212	RN		RO	187 677	
Terrains		PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	473 793	PN	26 769	PO	154 280	PQ	346 282	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	386 698	PW	19 675	PX	18 273	PY	388 100	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 293 083	QA	74 463	QB	1 729	QC	1 365 816	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	23 298	QI		QJ		QK	23 298	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	53 027	QM	12 421	QN		QO	65 449	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	2 229 899	QV	133 328	QW	174 282	QX	2 188 946	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	2 403 365	QP	147 540	QQ	174 282	QR	2 376 623	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4			
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2			
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM		NO			
TOTAL III										
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW								
			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étales							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

SAGE Expertise-comptable Janvier 2022 : Etat préparations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Désignation de l'entreprise <u>SAS CMA INDUSTRY</u> Néant <input type="checkbox"/>								
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	147 261	6R	6S	147 261	
	Sur comptes clients	6T	1 017	6U	6V	6W	1 017	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	1 017	TY	147 261	TZ	UA	148 278
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 017	UB	147 261	UC	UD	148 278
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	147 261	UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI								

SAGE Expert-comptables Janvier 2022 - Etat préparations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	61 906	UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	40	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 221	1 221		
	Autres créances clients		UX	810 118	810 118		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 270	1 270		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	119	119		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	97 805	97 805		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	107 972	107 972		
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC	111 536	111 536		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	76 309	76 309		
	TOTAUX			VT	1 268 295	1 206 349	61 946
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	5 026		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 140	1 140			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	812 892	114 866	678 026	20 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	579 979	579 979			
Personnel et comptes rattachés		8C	268 083	268 083			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	120 548	120 548			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	19 551	19 551			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 498	1 498			
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 914	3 914			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	221 461	221 461			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	2 029 065	1 331 039	678 026	20 000
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	343 394	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : État préparatoire.

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le j			
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	327 380		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	654	XE	8 68	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	214			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XW	46 152	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	46 152	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39 13° et 212 bis) *	XZ		XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	20 670		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		- imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	100	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	395 170		
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	90 312
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés (41 autres))	K9		Entreprises nouvelles (44 autres)	L2		XF	
		Zone franche industrielle-TE (art. 44 autres A)	QV		Société Investissements Immobilières (SII, 208C)	K3		PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 autres B)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 autres C)	1F		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 autres D)	PC		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres)	X9		dont déduction exceptionnelle sur les plus-values (art. 39 autres B)	YH		YC	XG	60
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres B)	YB		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres C)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres F)	YI		YL		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 autres G)								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	304 798		XH	90 372	
		déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	94 544		XL	210 254	
				XO			XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	210 254
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	210 254
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	115 069
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
PARTICIPATION	9K	46 152	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CMA INDUSTRY</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	664 961	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	10 740		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	675 700		Report à nouveau	ZG		675 700					
										TOTAL II		ZH	675 700
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N .			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7	1 386 549	YQ	925 671				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	977 813	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	33 064	XQ	37 157				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	1 525	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	124 318	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES	2 868	ST	852 091				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 992 905	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	27 142	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		ZR	49 023				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	76 165	
TYA	- Montant de la TVA collectée										YY	384 483	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	633 817	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	1 115 079	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,20 %	
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	TERRAIN	37 589	37 589		37 589
	2	BATIMENTS	366 727	366 727	154 280	212 447
	3	AGENCEMENT	31 322	31 322	18 273	13 049
	4	MAT OUTILLA	3 205	3 205	1 729	1 476
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
				(8)				
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
(7)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
I - Immobilisations*	1	370 000	332 411	332 411				
	2		(212 447)	(212 447)				
	3		(13 049)	(13 049)				
	4		(1 476)	(1 476)				
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)		105 439				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)		(A)	(B)	(B)	(C)	
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)			(B)	(B)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CMA INDUSTRY Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 %	
^② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclu du régime du long terme (art. 219 I a et art. 0 bis du CGI) ^③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et art. 0 du CGI) ^④	

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme rubriques au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme rubriques au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préliminaire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 16 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise: <u>SAS CMA INDUSTRY</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <u>01012021</u> et clos le: <u>31122021</u>		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	45,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	4 793 412
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	19 651
TOTAL 1		OX	4 813 063
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	243
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	153 539
Variation positive des stocks		OD	497 927
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	651 709
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 937 953
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	866 379
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	493
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4 082
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 808 907
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 655 865
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 655 865
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	4 813 063
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	45,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Expertise-comptables Janvier 2022 - Etat préliminaire

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 33499242700016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CMA INDUSTRY

ADRESSE (voie) 13 RUE DE BERGA

CODE POSTAL 09400 VILLE TARASCON SUR ARIEGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2450

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CMA HOLDING
N° SIREN (si société établie en France) 511865453 % de détention 98,00 Nb de parts ou actions 2450
Adresse : N° 12 Voie RUE DE BERGA
Code Postal 09400 Commune TARASCON SUR ARIEGE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAOUE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Expertise-comptable Janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS CMA INDUSTRY 13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE			
SIRET	3 3 4 9 9 2 4 2 7 0 0 0 1 6	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	CHAUDRONNERIE MECANIQUE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	56 424	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations	notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
	Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDSUD CDBA - Expertise Comptable Conseil Audit 27 ROUTE DES HAMEAUX GARRIGOU 09000 SAINT JEAN DE VERGES Tél: 0561657111	
CGA/OMGA Viséur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
	Date: 01042022 Lieu: TARASCON SUR ARIEGE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur conventionné:	Qualité et nom du signataire: Président Gilles DE RAFFIN
N° d'agrément du CGA/OMGA viséur conventionné	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :	

SAGE Expert-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS CMA INDUSTRY
 Adresse 13 RUE DE BERGA 09400 TARASCON SUR ARIEGE

du _____
 au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	LAGUERRE JEAN PAUL RESP SUPPORT TECHNIQUE				12 AV IRENEE JOLIOT 09400 MERCUS GARRABET			
2	LAGOUTTE DAMIEN DIRECTEUR DES OPERATIONS				6 IMPASSE LAGNIOLE 09100 LA TOUR DU CRIEU			
3	MAUGARD REGIS REVISEUR				5 CHEMIN DE BESSET 09120 CRAMPAGNA			
4	GUINOT VINCENT RESPONSABLE CONTROLE QUALITE				3 RUE DE LA GLOIRE 09100 PAMIERIS			
5	FABRE BERNARD ORDONNANCEUR				IMPASSE PEYREVIDAL 09400 TARASCON / ARIEGE			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES APPARENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	40 035				40 035	192		40 227
2	38 013				38 013	877		38 890
3	36 822				36 822	396		37 218
4	35 685				35 685	561		36 246
5	35 367				35 367			35 367
6								
7								
8								
9								
10								
**	185 922				185 922	2 026		187 948

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		800
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		5 409
Total		6 209

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice .2021... (total col.9 + total col.10) 10	194 157	- de l'exercice .2021.. 10	304 798
- de l'exercice précédent 10	203 160	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire	Gilles DE RAFFIN Président	À TARASCON SUR ARIEGE	le 01.04.2022
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(l bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(l ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(l quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préliminaire

2022	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		60	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		100	
		dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Expert-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.